

ERTLI

CATALOGUE FORMATION 2014

**AVEC ERTLI,
ÉLEVEZ VOS
COMPÉTENCES !**



www.oertli.fr

ERTLI, un choix de vie

MODALITÉS/PLAN D'ACCÈS



SÉJOUR

Les stages se déroulent de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Le coût du stage comprend les frais pédagogiques et les frais d'hôtel et de restauration.

Les frais d'approche sont pris en compte par les participants.

INSCRIPTION

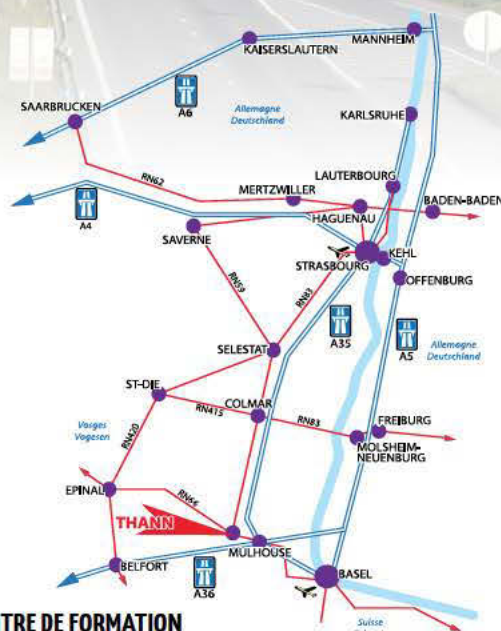
La photocopie du formulaire d'inscription doit être retournée, accompagnée du chèque au plus tard 6 semaines avant la date de formation, pour pouvoir prétendre au remboursement des F.A.F. (Fonds d'Assurance Formation).

N'hésitez pas à nous contacter pour vos remboursements.

CERTLI Formation vous accompagne dans vos démarches administratives.

En cas d'inscriptions insuffisantes à un stage, CERTLI se réserve le droit de l'ajourner ou de l'annuler.

Dans ce cas, les participants seront informés dans les meilleurs délais.



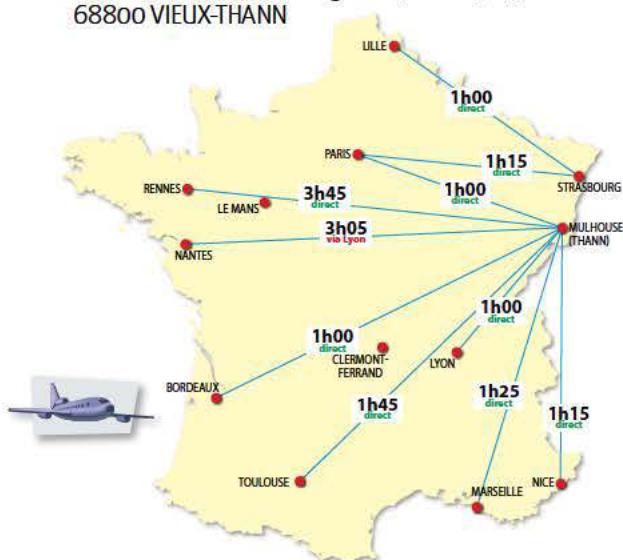
CENTRE DE FORMATION INTERNATIONAL CERTLI THERMIQUE S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
2 avenue Josué Heilmann
68800 VIEUX-THANN

Coordonnées GPS

Latitude N 17° - 48' - 17,965"
Longitude E 7° - 8' - 6,245"

COMMENT SE RENDRE CHEZ CERTLI



Si vous voyagez en train

GARE DE MULHOUSE (À 20 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi
ou tram-train → arrêt Vieux-Thann ZI

GARE DE THANN (LIGNE MULHOUSE-KRUTH)

> hôtel en face de la gare
> tram-train → arrêt Vieux-Thann ZI

GARE DE STRASBOURG (À 135 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

Si vous voyagez en avion

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (À 50 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM (À 115 KM)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS CHEZ OERTLI

Visitez le centre
de formation sur
www.oertli.fr
(espace des professionnels,
services pro, onglet formation)

Qu'est-ce-que RGE ?

- La mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est une mention fédératrice créée par les Pouvoirs Publics, l'ADEME et les organismes représentant les professionnels.
- Elle atteste que les entreprises respectent des critères objectifs et transparents (formation, assurance, références, audit...). Le respect de ces critères est contrôlé de façon régulière.
- C'est un repère essentiel pour identifier l'entreprise qui réalisera les travaux d'efficacité énergétique ou l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables (dans le neuf ou la rénovation).

La mention RGE est facile à reconnaître avec le logo :

RGE

LE SITE DE VIEUX-THANN



L'équipe formation :
Jean-Philippe HEIL,
Christiane EDEL,
Frédéric KRUGLER

PENSEZ À VOUS FORMER CHEZ OERTLI

APPELEZ-NOUS GRATUITEMENT

0800 94 35 35

Appel gratuit depuis un poste fixe

* A partir du 1^{er} juillet 2014, pour bénéficier des aides publiques, les particuliers devront obligatoirement faire réaliser leurs travaux d'économie d'énergie par un professionnel RGE.

Le centre de formation à Vieux-Thann a pour vocation de perfectionner les connaissances des techniciens du chauffage.

Deux formateurs animent des stages de formation à la mise en œuvre, la mise en service et la maintenance de brûleurs à air soufflé, de générateurs de chaleur à énergie gaz, fioul, ainsi que de régulations et de systèmes de chauffage à énergie renouvelable.

Les formations CERTLI s'adressent à l'ensemble des professionnels du chauffage chargés d'installer, de mettre en service et d'entretenir tout type de générateurs de chaleur et leurs périphériques. Elles conviennent notamment aux personnels monteurs et dépanneurs.

LES NOUVELLES DIRECTIVES ERP ET LABELLING

La lutte contre le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources fossiles dont partie des grands enjeux de notre siècle. Face à la nécessité de modifier nos modes de consommations et de productions, l'Union Européenne s'est engagée dans le paquet climat énergie (aussi appelé 3 x 20) :

- Accroître l'efficacité énergétique de **20%** d'ici 2020
- Réduire les émissions de CO2 des pays de l'Union de **20%**
- Faire passer la part des énergies renouvelables à **20%**

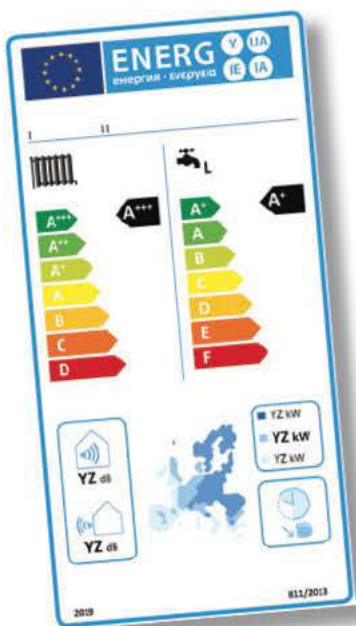
Pour répondre à cet objectif, l'Union Européenne a étendu les directives «Erp» (produits utilisant de l'énergie) et «labelling» (affichage des performances) aux produits et systèmes de chauffage et de production de l'ECS.

La Directive Européenne Erp appliquée au chauffage et à la production d'ECS fixera de nouvelles exigences en terme de rendement annuel (les générateurs de chauffage et les systèmes de production d'ECS constituent 2 des 20 lots faisant l'objet de cette directive pour des puissances n'excédant pas 400 kW).

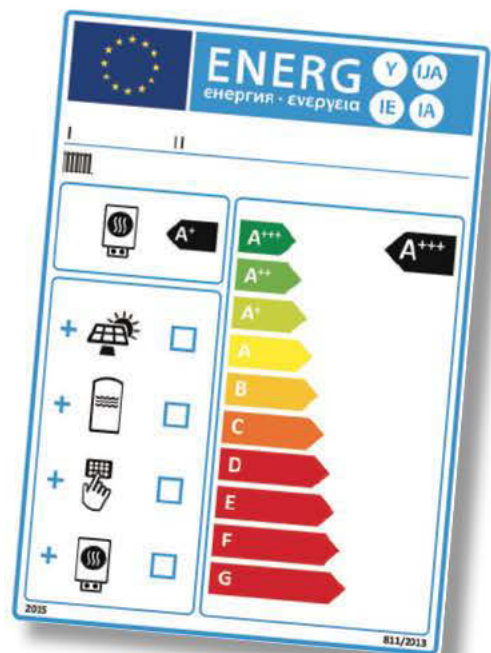
La Directive Labelling introduit une labellisation de type «énergie» qualifiant, d'une part, la performance d'un produit de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, d'autre part, l'ensemble de l'installation. Ce labelling rendra l'information sur la performance énergétique d'un produit ou d'un système plus transparente, quel que soit le type de technologie.

L'extension de ces directives s'appliquera à partir de 2015 dans toute l'Union Européenne ainsi que dans quelques pays faisant partie de l'Espace Economique Européen.

Ces deux directives sont déjà intégrées dans nos stages de formation et vous permettent de préparer ces évolutions réglementaires dans votre domaine d'activité.



**ErP
READY
2015** APPLIES TO
EUROPEAN
DIRECTIVE
FOR ENERGY
RELATED
PRODUCTS



STAGES DISPENSÉS

DANS LE CENTRE DE FORMATION DE VIEUX-THANN

STAGES «RGE» (Reconnus Garant de l'Environnement)

6

- REF. **QCESI** - MISE EN ŒUVRE D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) **RGE**
- REF. **QPAC** - MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL **RGE**
- REF. **QBOISair** - MISE EN ŒUVRE DES APPAREILS BOIS INDÉPENDANTS (POÊLES SECS) **RGE**
- REF. **QBOISeau** - MISE EN ŒUVRE DES APPAREILS BOIS RACCORDÉS AU RÉSEAU HYDRAULIQUE (CHAUDIÈRES) **RGE**

GAZ

8

- REF. **GCOND 35** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION < 35 KW ET ÉTUDE DE LEURS TABLEAUX DE COMMANDE
- REF. **GCOND 200** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION > 35 KW ET ÉTUDE DE LEURS TABLEAUX DE COMMANDE
- REF. **GTRAD** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES MURALES GAZ TRADITIONNELLES

PAC/BOIS

9

- REF. **PAC AIR/EAU** - MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR AÉROTHERMIQUES
- REF. **CTD** - MISE EN ŒUVRE DES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES
- REF. **BOIS** - MISE EN ŒUVRE DES POÊLES À BOIS (À BÛCHES ET À PELLETS)

FIOUL

10

- REF. **FCOND** - MISE EN SERVICE DES CHAUDIÈRES FIOUL À CONDENSATION (1 ALLURE ET MODULANTE) DE PETITE PUISSANCE ET ÉTUDE DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE
- REF. **QFIOUL** - RÉGLEMENTATION, ENTRETIEN, IMPLANTATION DES GÉNÉRATEURS DE CHAUFFAGE AU FIOUL DOMESTIQUE D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE À 70 KW
- REF. **SAV F/GCOND** - MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES DOMESTIQUES GAZ ET FIOUL À CONDENSATION

BRÛLEURS

11

- REF. **BF 120** - MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS FIOUL JUSQU'À 124 KW (1 ALLURE)
- REF. **BF 1000** - MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS FIOUL À 2 ALLURES JUSQU'À 1000 KW
- REF. **BG 120** - MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS GAZ JUSQU'À 120 KW (1 ALLURE)
- REF. **BG 1000** - MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS GAZ MODULANTS JUSQU'À 1000 KW

SAV PARTENAIRES

12



- REF. **SAV PART F/P** - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL MODULANTES ET DES POÊLES À GRANULÉS



- REF. **SAV PART Gaz** - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION DE DERNIÈRE GÉNÉRATION



- REF. **SAV PART PAC** - MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEUR AÉROTHERMIQUES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

FORMATIONS À LA DEMANDE

13

- REF. **TEC 01-14** - FORMATIONS À LA DEMANDE

STAGES RGE

REF. **QCESI - 3 JOURS**

770 € HT (924 € TTC)

REF. **QPAC - 5 JOURS**

1 250 € HT (1.500 € TTC)

MISE EN ŒUVRE D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)

La formation QualiSol CESI dure 3 jours dont une journée consacrée aux travaux pratiques.

Cette formation est assurée par un centre conventionné par Quali'EnR

Prérequis : le stagiaire maîtrise l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

1. Présentation de Quali'EnR
2. Les aspects généraux
3. Les applications du solaire thermique dans l'individuel
4. La technologie des CESI
5. Le dimensionnement du CESI
6. Les obligations technico-administratives
7. L'installation du Chauffe-Eau Solaire
8. La mise en route du CESI
9. La maintenance des CESI
10. La sécurité sur les chantiers CESI

TRAVAUX PRATIQUES

1. Le gisement solaire
2. La sécurité au travail
3. Installation de capteurs solaires en toiture
4. La mise en service et la maintenance d'une installation
5. La régulation

EVALUATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 25/30 est exigée.

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



RGE

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « QualiSol CESI » gérée par Quali'EnR

MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL

La formation QualiPAC dure 5 jours dont deux journées consacrées aux travaux pratiques.

Cette formation est assurée par un centre conventionné par Quali'EnR

Prérequis : le stagiaire maîtrise l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

1. Marché
2. Rappels techniques
3. Principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur
4. Importance environnementale des pompes à chaleur
5. Bâtiment et performance énergétique
6. Caractéristiques techniques du cycle de la pompe à chaleur
7. Distribution de la chaleur et Intégration du système hydronique
8. Sources de chaleur
9. Mode de fonctionnement et régulation
10. Procéder à l'évaluation d'un site
11. Installation et mise en service
12. Bases en matière d'électricité
13. Remise au client et garantie
14. Entretien
15. Erreurs fréquentes et expérience pratique

TRAVAUX PRATIQUES

1. La mise en service et la maintenance d'une installation PAC sur eau et/ou air (Réalisation d'un schéma de l'installation avec les différents composants de la PAC, mesures des pressions et des températures sur des manomètres fixes, mesures des températures entrée / sortie par sondes ou thermomètre à contact, détermination du COP machine + auxiliaires (puissance calorifique et puissance électrique absorbée)...)
2. L'étude et diagnostics pour répondre aux besoins de leurs futurs clients (Etude thermique, détermination d'un point de bivalence et sélection du matériel à installer (pompe à chaleur et appoint) à partir de cas concrets)
3. Étude de l'impact acoustique d'une installation (avec mesures réalisées par les stagiaires sur la plateforme pédagogique) et de l'influence des dispositifs anti bruits (panneaux mobiles) sur la diffusion et l'intensité des sons produits par la PAC
4. Détermination de diagnostics à partir des problèmes rencontrés régulièrement présentés aux stagiaires
5. Détermination d'une surface de captage dans le cas d'une installation PAC Eau/Eau à captage horizontal

EVALUATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises pour lequel une note minimum de 42/60 est exigée, ainsi que l'examen pratique pour lequel une note minimale de 19/27 est exigée.

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



RGE

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « QualiSol CESI » gérée par Quali'EnR

STAGES RGE

REF. **QBOISair** - 3 JOURS

1 000 € HT (1.200 € TTC)

REF. **QBOISeau** - 3 JOURS

1 000 € HT (1.200 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES APPAREILS BOIS INDEPENDANTS (POÊLES SECS)

La formation Qualibois dure 3 jours avec une troisième journée consacrée aux travaux pratiques. Cette formation est assurée par un centre conventionné par Qualit'EnR

Prérequis : le stagiaire maîtrise l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage courants.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

1. Présentation de Qualit'EnR
2. Généralités
3. Conception de l'installation
4. Mise en œuvre des conduits
5. Mise en œuvre des produits
6. Réception et maintenance
7. Sécurité

TRAVAUX PRATIQUES

1. La mise en service et la maintenance d'une installation (insert, poêle...)
2. Point sur la distribution d'air chaud

EVALUATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 25/30 est exigée.

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



RGE

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « Qualisol CESI » gérée par Qualit'EnR

MISE EN ŒUVRE DES APPAREILS BOIS RACCORDÉS AU RESEAU HYDRAULIQUE (CHAUDIÈRES)

La formation Qualibois dure 3 jours avec une troisième journée consacrée aux travaux pratiques. Cette formation est assurée par un centre conventionné par Qualit'EnR

Prérequis : le stagiaire maîtrise l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage courants.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

1. Présentation de Qualit'EnR
2. Généralités
3. Réglementation
4. Données techniques
5. Combustion du bois
6. Les différents types de chauffage au bois
7. Evacuation des fumées
8. Mise en oeuvre
9. Dimensionnement
10. Etude du circuit primaire
11. Etude du circuit secondaire
12. Les différents types d'installations
13. La maintenance d'une installation
14. Les diagnostics suite à un problème
15. Incitations financières

TRAVAUX PRATIQUES

1. La mise en service et la maintenance d'une installation
2. La régulation

EVALUATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 25/30 est exigée.

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



RGE

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte « Qualisol CESI » gérée par Qualit'EnR

GAZ



REF. **GCOND 35 - 2 JOURS**

400 € HT (480 € TTC)

REF. **GCOND 200 - 2 JOURS**

400 € HT (480 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ A CONDENSATION < 35 KW ET ETUDE DE LEURS TABLEAUX DE COMMANDE

- Rappels théoriques de la combustion du gaz et de la condensation
- Etude de schémas hydrauliques
- Evacuation des produits de combustion
- Etude des tableaux de commande et paramétrage du régulateur
- Mise en service et maintenance d'une installation

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES NOUS CONSULTER



MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ A CONDENSATION > 35 KW ET ETUDE DE LEURS TABLEAUX DE COMMANDE

- Rappels théoriques de la combustion du gaz et de la condensation
- Etude de schémas hydrauliques
- Evacuation des produits de combustion
- Etude des tableaux de commande et paramétrage des régulations
- Mise en service et maintenance d'une installation

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES NOUS CONSULTER



REF. **GTRAD - 1 JOUR**

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES MURALES GAZ TRADITIONNELLES

- Les principes généraux de la combustion du gaz
- Etudes des chaudières à brûleur atmosphérique
- Raccordements hydraulique et électrique
- Mise en service, réglages et opérations d'entretien
- Evacuation des produits de combustion

PLUSIEURS DATES DISPONIBLES NOUS CONSULTER



PAC/BOIS



REF. PAC AIR/EAU - 2 JOURS

400 € HT (480 € TTC)

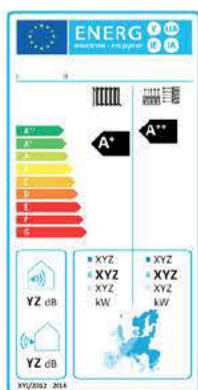
REF. CETD - 1 JOUR

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES POMPES A CHALEUR AEROTHERMIQUES

- Dimensionnement des installations
- Les principaux composants d'un circuit frigorifique
- Raccordements électriques, hydrauliques et frigorifiques
- Mise en service, réglages et paramétrage de la régulation
- Analyse et recherche de dysfonctionnements

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



MISE EN ŒUVRE DES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

- Principe de fonctionnement
- Raccordements hydrauliques
- Raccordements électriques
- Mise en service
- Etude du tableau de commande
- Contrôle et entretien



REF. BOIS - 1 JOUR

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES POÊLES À BOIS

- Les différents types de poêles (bûches, granulés, secs, hydrauliques)
- Règles d'installation et de dimensionnement
- Mise en service
- Évacuation des produits de combustion
- Analyse et recherche de dysfonctionnements

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



FIUOL

REF. **FCOND - 2 JOURS**

400 € HT (480 € TTC)

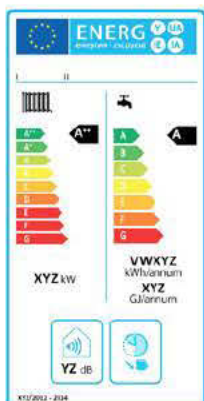
REF. **QFIUOL - 2 JOURS**

500 € HT (600 € TTC)

MISE EN SERVICE DES CHAUDIÈRES FIOUL A CONDENSATION DE PETITE PUISSANCE ET DE LEUR TABLEAU DE COMMANDE

- Rappel théorique du principe de la condensation
- Etude et fonctionnement des chaudières fioul à condensation
- Raccordements hydrauliques et électriques
- Mise en service et analyse de la combustion du brûleur
- Evacuation des condensats et des produits de combustion

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



RÈGLEMENTATION, ENTRETIEN, IMPLANTATION DES GÉNÉRATEURS DE CHAUFFAGE AU FIOUL DOMESTIQUE D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE A 70 KW

- Approche réglementaire de l'implantation d'un stockage de fioul
- Approche réglementaire de l'implantation d'un générateur fioul domestique (P<70 kW)
- Approche réglementaire de l'entretien des chaudières fioul de 4 à 400 kW
- Couplage des installations fioul avec des EnR
- Attestation d'entretien des générateurs fioul

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



REF. **SAV F/GCOND - 2 JOURS**

400 € HT (480 € TTC)

MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES GAZ ET FIOUL A CONDENSATION DOMESTIQUES

- Evolution technologique des produits
- Analyse des synoptiques de dépannage
- Contrôle et réglage des composants
- Analyse et recherches de dysfonctionnements
- Règles d'entretien, contrats de maintenance

Ce stage est réservé aux installateurs qui ont impérativement des connaissances sur les produits!

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



**ErP
READY
2015** APPLIES TO EUROPEAN DIRECTIVE FOR ENERGY RELATED PRODUCTS

BRÛLEURS

REF. **BF 120 - 1 JOUR**

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS FIOUL JUSQU'À 124 KW (1 ALLURE)

- Rappels théoriques de la combustion du fioul
- Démontage et remontage des composants d'un brûleur fioul
- Les différentes versions : Bas-NOx, OECONOX, Ventouse
- Connaissances approfondies des points de réglage de la combustion
- Analyse des dysfonctionnements et dépannage

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



REF. **BF 1000 - 1 JOUR**

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS FIOUL À 2 ALLURES JUSQU'À 1000 KW

- Rappels théoriques de la combustion du fioul
- Démontage et remontage des composants d'un brûleur fioul
- Spécificités des installations de moyenne et forte puissances
- Connaissances approfondies des points de réglage de la combustion
- Analyse des dysfonctionnements et dépannage

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



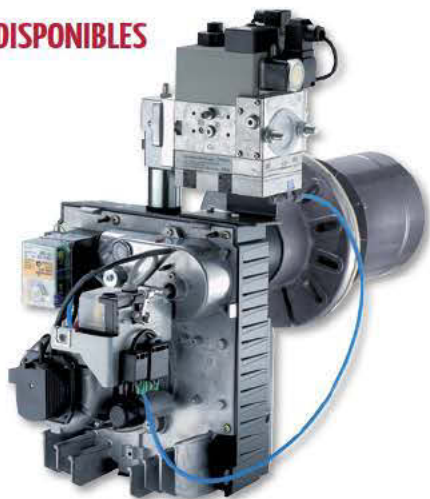
REF. **BG 120 - 1 JOUR**

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS GAZ JUSQU'À 120 KW (1 ALLURE)

- Rappels théoriques de la combustion du gaz
- Démontage et remontage des composants d'un brûleur gaz
- Connaissances approfondies des points de réglage de la combustion
- Analyse des dysfonctionnements et dépannage

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



REF. **BG 1000 - 1 JOUR**

200 € HT (240 € TTC)

MISE EN ŒUVRE DES BRÛLEURS GAZ MODULANTS JUSQU'À 1000 KW

- Rappels théoriques de la combustion du gaz
- Démontage et remontage des composants d'un brûleur gaz
- Les diverses rampes gaz
- Spécificités des installations de moyenne et forte puissances
- Connaissances approfondies des points de réglage de la combustion
- Analyse des dysfonctionnements et dépannage

**PLUSIEURS DATES DISPONIBLES
NOUS CONSULTER**



SAV PARTENAIRES



REF. **SAV PART F/P - 2 JOURS**

310 € HT (372 € TTC)

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL MODULANTES ET DES POELES A GRANULES

- Vérification et réglages après mise en service
- Modification des réglages
- Opérations de contrôle et d'entretien
- Principaux messages et défauts
- Diagnostic de pannes

Ce stage est recommandé et dédié exclusivement aux SAV Partenaires !



MAI						
	L	M	M	J	V	S
S20	12	13	14	15	16	17
S22	26	27	28	29	30	31
JUN						
	L	M	M	J	V	S
S26	23	24	25	26	27	28
S28	7	8	9	10	11	12

REF. **SAV PART Gaz - 2 JOURS**

310 € HT (372 € TTC)

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES GAZ A CONDENSATION DE DERNIERE GENERATION

- Étude des raccordements électriques et hydrauliques
- Étude du tableau de commande : paramétrages et réglages
- Démontage et remontage des composants
- Opérations de contrôle et entretien
- Diagnostic de pannes

Ce stage est recommandé et dédié exclusivement aux SAV Partenaires !



MAI						
	L	M	M	J	V	S
S21	19	20	21	22	23	24
S23	3	4	5	6	7	8
S25	16	17	18	19	20	21
JULIET						
	L	M	M	J	V	S
S28	7	8	9	10	11	12

REF. **SAV PART PAC - 2 JOURS**

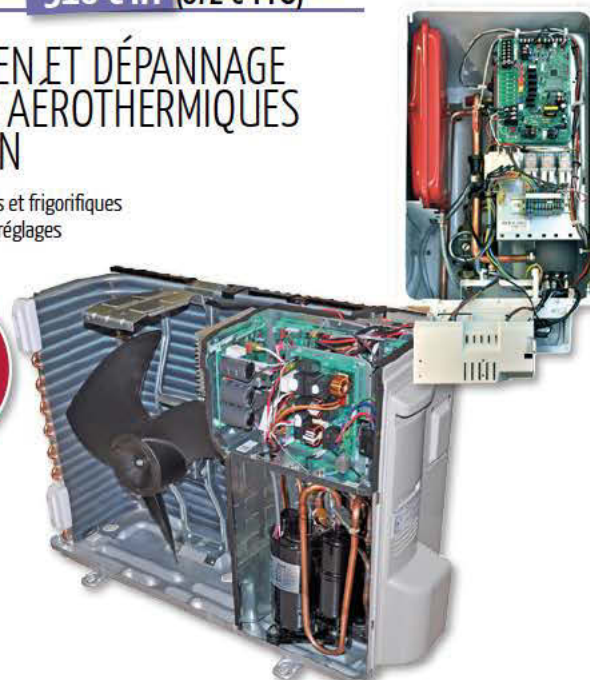
310 € HT (372 € TTC)

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES POMPES A CHALEUR AÉROtherMIQUES DE DERNIERE GENERATION

- Étude des raccordements électriques, hydrauliques et frigorifiques
- Étude du tableau de commande : paramétrages et réglages
- Démontage et remontage des composants
- Opérations de contrôle et entretien
- Diagnostic de pannes

Ce stage est recommandé et dédié exclusivement aux SAV Partenaires !

JUN						
	L	M	M	J	V	S
S23	2	3	4	5	6	7
S25	16	17	18	19	20	21
S26	23	24	25	26	27	28



FORMATIONS A LA DEMANDE

REF. **TEC 01-14 - 2 JOURS**

400 € HT (480 € TTC)

A VOTRE DEMANDE ET AFIN DE RÉPONDRE AU MIEUX À VOS BESOINS ET ATTENTES, NOUS VOUS PROPOSONS DES STAGES "À LA CARTE".

Renseignez-vous auprès de Christiane EDEL
par téléphone au **03 89 37 62 46**
ou par mail à formation@oertli.fr

*Exemple 1 : - 1 jour : chaudière gaz condensation au sol
- 1 jour : chaudière fioul condensation*

*Exemple 2 : - 1 jour : PAC
- 1 jour : chaudière murale gaz à condensation*

*Exemple 3 : - 1 jour : régulation OE-tronic 4
- 1 jour : poêle à granulés*

... d'autres exemples à votre convenance.



**N'hésitez pas
à contacter votre
distributeur CERTLI
pour composer
votre formation**



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A PHOTOCOPIER OU À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE TOTALEMENT COMPLÉTÉ POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE

www.oertli.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

NOM-Prénom _____ Nom du chef d'entreprise _____

Adresse _____ Nombre de salariés hors apprentis

CP-Ville _____ Tél. _____ Port. _____

Adresse mail _____

N° SIRET

Code APE

N° TVA intracommunautaire



AUTRES RENSEIGNEMENTS

Le nom de votre organisme de prise en charge _____

Le nom de votre contact CERTLI (commercial, attaché technique) _____

Le nom de votre distributeur CERTLI _____

Votre statut : Spécialiste SAV Partenaire Distributeur Installateur

VOTRE COMMANDE

STAGES RGE				GAZ			PAC			CETD			BOIS			FIOUL			BRULIERS				SAV			DEMANDE
QCESI	QPAC	QB01Sair	QB01Seau	GCOND 35	GCOND 200	GTRAD	PAC AIR/EAU	CETD	BOIS	FCOND	QFIOUL	SAV F/G COND	BF120	BF1000	BG120	BG1000	SAV PART F/P	SAV PART GAZ	SAV PART PAC	TEC 01-14						

Cocher la formation choisie

Dates	Le(s) participant(s)			Indications concernant le stagiaire et l'entreprise		Montant HT	Montant TTC à payer (*)
	Nom	Prénom	Fonction dans l'entreprise	Salarié	Gérant non salarié		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
TOTAL À PAYER (par chèque(s) ci-joint(s))							

* montant à libeller sur le chèque

Cachet de l'entreprise

Fait à _____ Le _____

Signature

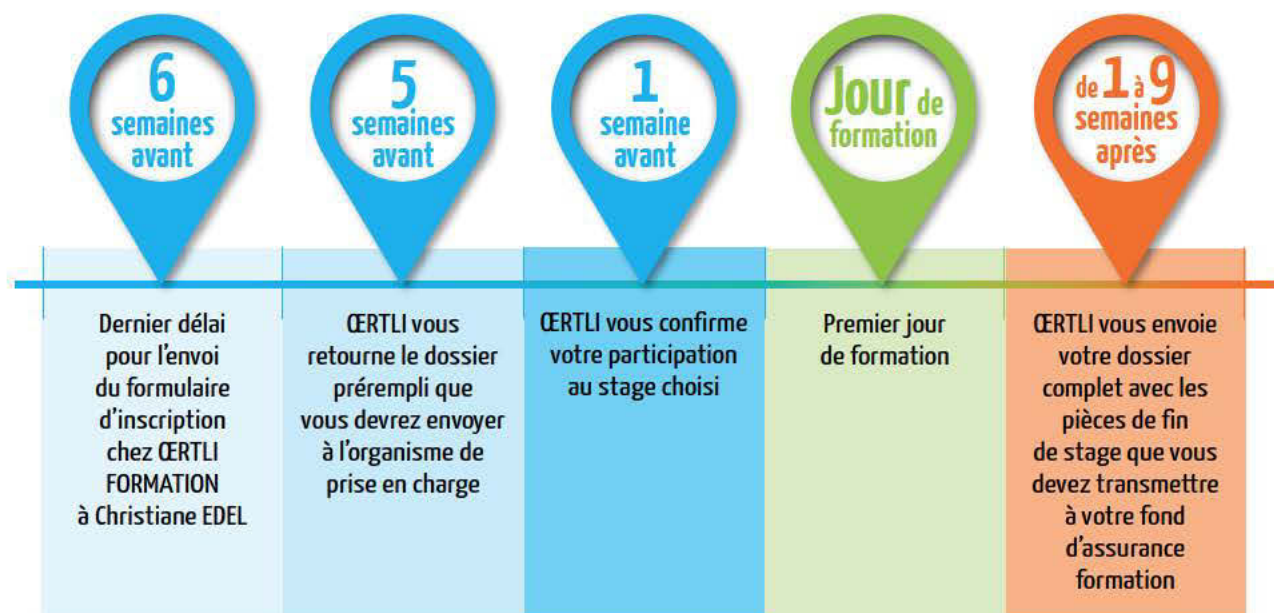
Merci de rédiger un chèque par type de formation commandé. Afin de valider votre demande de formation, ce bon de commande est à retourner, au plus tard **6 semaines avant la date de formation**, accompagné du ou des paiement(s) à :
CERTLI THERMIQUE SAS
Service Formation
2 avenue Josué Heilmann
BP 50018 - 68801 THANN CEDEX

OERTLI

CONTACTEZ-NOUS

Vos interlocuteurs CERTLI sont à votre disposition pour tout renseignement sur les modalités d'inscription :
Christiane EDEL - Tél. 03 89 37 62 46 / Fax 03 89 37 32 74 / e-mail : formation@oertli.fr

LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



DOSSIERS DE PRISE EN CHARGE : QUELQUES INFORMATIONS

Chaque entreprise cotise auprès d'un fond d'assurance formation. Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement, elle doit être à jour de ses cotisations et avoir envoyé une demande de remboursement avant la formation et avoir envoyé les pièces justificatives après la formation.

- Au niveau du processus pour le remboursement de la formation, il faut retenir :
- qu'il y a un dossier de prise en charge à remplir avant la formation avec des délais imposés par le fond d'assurance formation. L'entreprise doit avoir déposée impérativement son dossier de prise en charge au maximum 35 jours (5 semaines) avant le début de la formation. C'est pourquoi le bon de commande de l'entreprise accompagné du chèque doit être envoyé à CERTLI FORMATION au maximum 42 jours (6 semaines) avant le début de la formation, ce qui laisse le temps d'envoyer le dossier à l'entreprise qui le complète avec les pièces qui lui sont propres (fiche de salaire, INSEE...) et l'envoie ensuite à son fond d'assurance formation.
 - La deuxième étape est l'envoi du dossier après la formation dans un délai maximum de 63 jours (9 semaines) après la fin de la formation. Ce dossier comporte entre autre la facture acquittée (d'où l'importance d'avoir le chèque avant la formation). Là aussi, CERTLI FORMATION, dès lors que la facture est soldée, envoie les pièces de fin de stage à l'entreprise qui doit les faire suivre à son fond d'assurance formation.

Conditions générales de vente des prestations de formation dans notre centre de Vieux-Thann

CERTLI Thermique SAS au capital de 7 666 682 €, enregistré sous le Numéro. 946 850 898 RCS MULHOUSE dont le siège social est situé 2, Avenue Josué Heilmann 68800 Vieux Thann, intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles données contractuellement entre le client et CERTLI Thermique SAS. Le Centre de Formation est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42 68 01480 68. CERTLI Thermique SAS se réserve la possibilité d'adaptation de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

Article 1 : conditions générales d'inscription

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente.

Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription à assurer le règlement.

Une convention de formation professionnelle continue est adressée à l'entreprise en deux exemplaires dont un est à retourner à CERTLI complété, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception ou à échéance. Les attestations de stage et de présence sont envoyées soit avec la facture, soit à réception du paiement.

CERTLI vous accompagne dans l'élaboration des formalités administratives. Néanmoins afin de garantir la démarche il incombe à l'entreprise d'envoyer impérativement à l'organisme collecteur le dossier complet avant le début de la formation et les documents adressés par CERTLI après le stage et de garder toutes les preuves de l'envoi du dossier. CERTLI se désengage de toute responsabilité financière si la procédure n'est pas respectée.

Article 2 : facturation

En contrepartie de la formation, le client s'engage à acquitter le montant TTC des frais de formation comprenant les frais d'animation du formateur, les documents pédagogiques remis aux stagiaires, l'hébergement et la restauration des stagiaires. Sont exclues, les frais de déplacement des stagiaires.

Le règlement ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation.

Les prix indiqués au catalogue sont hors taxes et correspondent au tarif en vigueur de la formation, à la date d'enregistrement de l'inscription.

La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage commencé est dû entièrement.

Si l'acquiescement du paiement de la formation devait se faire par un autre organisme que le client qui a signé le bon de commande (organisme collecteur...), dans ce cas un accord écrit de la part de l'organisme est obligatoire et devra nous parvenir par courrier avant le début de la formation, à défaut la facture sera adressée directement au client.

Article 3 : conditions d'annulation ou de report

- du fait du client : pour les demandes d'annulation confirmées par écrit (courrier, télécopie, mail reçus moins de 7 jours avant le début du stage, CERTLI Thermique SAS se réserve le droit de conserver le montant des frais de stage.

- CERTLI Thermique SAS offre la possibilité à l'entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché, par une autre personne ayant les mêmes besoins en formation.

- du fait d'CERTLI Thermique SAS : en cas d'inscriptions insuffisantes à un stage, CERTLI Thermique SAS se réserve le droit de l'ajourner ou de l'annuler. Dans ce cas, les participants seront informés dans les meilleurs délais. Si la session ne peut avoir lieu, les frais de participation seront remboursés.

- aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait d'CERTLI Thermique SAS.

Article 4 : assurance – responsabilité – règlement intérieur

Les participants inscrits souscrivent une assurance responsabilité civile avant le début du stage, et s'engagent à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à la CERTLI Thermique SAS, à sa demande.

Les participants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline présentées dans le règlement intérieur et distribué avec la convocation de stage.

CERTLI s'engage à mettre à disposition des stagiaires, du matériel de mesure. Le client s'engage que le stagiaire détaché en formation, dispose de toutes les habilitations nécessaires pour les interventions sur le matériel pédagogique.

En dehors des heures de formation la responsabilité de CERTLI ne pourra pas être engagée.

Article 5 : confidentialité

Le client s'engage à garder confidentiel les informations et documents de quelle que nature que ce soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles il pourrait avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

Article 6 : informatiques et libertés

Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 et le décret 2005-09 du 20 octobre 2005, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de données qui le concerne. Pour ce faire, il peut adresser à CERTLI Thermique SAS un courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

Article 7 : attribution de juridiction

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de notre siège social.

ADRESSE POSTALE

CERTLI Thermique S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
BP 50018
68801 THANN Cedex

formation@oertli.fr

Formation : Tél. 03 89 37 62 46 - Fax : 03 89 37 32 74

Administration des ventes : Tél. 09 78 03 78 78 - Fax : 03 89 37 62 53 - e-mail : adv@oertli.fr

Pièces de rechange :  0 825 290 206 - Fax direct : 03 89 37 69 35 - e-mail : piecederechange@oertli.fr

Assistance technique :  0 825 825 636 - e-mail : assistance.technique@oertli.fr

PART OF BDR THERMEA

www.oertli.fr

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE

CERTLI Thermique S.A.S.

Z.I. de Vieux-Thann
2 avenue Josué Heilmann
68800 VIEUX-THANN



Vidéo,
flashez-
moi et
visualisez
nos
produits !

CERTLI

CERTLI, un choix de vie